

Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences et de discriminations, pour les personnes âgées de 18 à 44 ans, comme pour celles de 45 à 64 ans.

Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences et de discriminations¹

En France métropolitaine, en 2022, les personnes handicapées² (indicateur GALI) de 18 à 64 ans déclarent plus souvent avoir été victimes de discrimination, de harcèlement moral, de menace, d'injure ou de violence sexuelle non physique³ que l'ensemble de la population (graphique 1). Ce constat ne traduit pas nécessairement un lien causal entre handicap et atteinte : non seulement des limitations peuvent être induites par les violences subies, mais le handicap est corrélé avec d'autres caractéristiques en lien avec le risque de subir certaines atteintes, notamment l'âge de la personne.

Pour deux atteintes en particulier, l'écart est particulièrement important. Tout d'abord 8,5 % des personnes handicapées de 18 à 64 ans déclarent avoir été victimes de discrimination⁴ durant l'année précédant l'enquête, soit deux fois plus souvent que l'ensemble de la population du même âge (4,2 %). Ensuite, le harcèlement moral est aussi beaucoup plus souvent déclaré par les adultes handicapés (6,5 %) que par l'ensemble de la population (4,0 %). L'injure, atteinte la plus fréquente pour l'ensemble de la population, n'est que la troisième la plus souvent citée par les personnes handicapées : 6,4 % des personnes handicapées contre 5,5 % dans l'ensemble.

Une survictimation des personnes handicapées quel que soit l'âge

Dans l'ensemble de la population, les taux de victimation sont globalement décroissants avec l'avancée en âge ; c'est aussi le cas chez les personnes handicapées. Cette évolution est particulièrement

marquée pour la discrimination : 15,4 % des personnes handicapées de 18-44 ans déclarent en être victimes contre 4,7 % des 45-64 ans. Elle l'est aussi pour la violence sexuelle non physique : respectivement 10,0 % et 1,9 % (tableau 1). La fréquence du harcèlement moral et des injures diminue aussi très fortement.

La survictimation des personnes handicapées apparaît plus nettement à tranches d'âges identiques (18-44 ans et 45-64 ans). Pour les atteintes les plus fréquemment déclarées par les personnes handicapées, l'écart de taux de victimation entre personnes handicapées et ensemble de la population est plus important entre 18 et 44 ans qu'entre 45 et 65 ans. 15,4 % des personnes handicapées âgées de 18 à 44 ans ont été victimes de discrimination, contre 6,0 % des personnes du même âge, soit un écart de 9,4 points et un rapport de 2,6⁵. Chez les 45-64 ans, les taux de victimation pour ce même type d'atteinte sont plus proches : 4,7 % contre 2,1 %, soit un écart de 2,6 points mais un rapport de 2,3. Ce rapport des taux est ainsi légèrement plus important parmi les 18-44 ans que parmi les 45-64 ans. Les rapports par tranches d'âge sont plus importants que celui constaté tous âges confondus (rapport de 2) par un effet de structure combiné : la part des personnes handicapées parmi les 45-64 ans est plus élevée, alors même que la victimation diminue avec l'âge.

La moindre survictimation des personnes handicapées avec l'âge vaut aussi pour le harcèlement moral avec un écart de 4,9 points entre personnes handicapées et ensemble de la population entre 18 et 44 ans (rapport de 2), mais 1,8 point entre 45 et 64 ans (rapport de 1,7). ■

Pour en savoir plus

> **Interstats, ministère de l'Intérieur** (2024, novembre). [Vécu et ressenti en matière de sécurité » 2023, victimation – délinquance et sentiment d'insécurité](#). Rapport d'enquête.

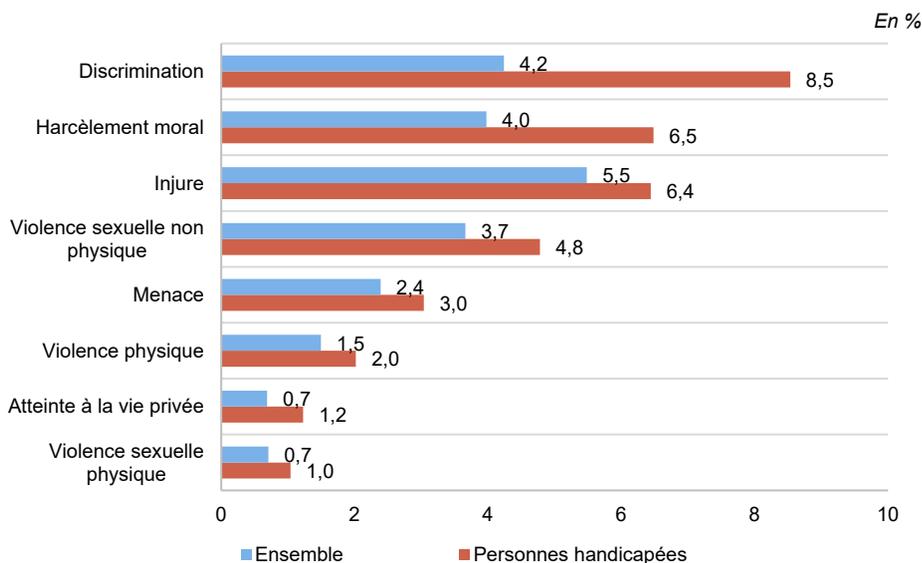
¹ Les atteintes aux personnes retenues ici sont : la violence sexuelle physique et non physique, l'atteinte à la vie privée, la violence physique, la menace, l'injure, le harcèlement moral et la discrimination.

² Les personnes handicapées sont celles ayant déclaré être « fortement limitées » dans les activités que les gens font habituellement, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé (indicateur GALI). Elles représentent environ 5 % des 18-64 ans dans l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité en 2022.

³ Harcèlement sexuel, exhibition sexuelle et envoi de photos de sexe par voie numérique.

⁴ Avoir subi des traitements défavorables en raison de leur couleur de peau, origine, religion, orientation sexuelle, sexe, handicap ou de tout autre critère.

⁵ On calcule ici, pour une atteinte donnée, le rapport entre le taux de victimation des personnes handicapées et celui de l'ensemble de la population du même âge.

Graphique 1 Proportion de victimes d'atteintes aux personnes en 2022

Lecture > En 2022, 4,2 % des 18-64 ans ont été victimes de discrimination, contre 8,5 % des personnes handicapées du même âge.

Champ > Personnes âgées de 18 à 64 ans vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source > SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle) ; traitement DREES.

Tableau 1 Taux de victimation en fonction de l'âge et du niveau de limitation en 2022

En %

	Ensemble			Personnes handicapées		
	18-44 ans	45-64 ans	18-64 ans	18-44 ans	45-64 ans	18-64 ans
Discrimination	6,0	2,1	4,2	15,4	4,7	8,5
Harcèlement moral	4,9	2,8	4,0	9,8	4,6	6,5
Injure	7,0	3,6	5,5	10,5	4,2	6,4
Violence sexuelle non physique	5,7	1,2	3,7	10,0	1,9	4,8
Menace	2,9	1,8	2,4	4,0	2,5	3,0
Violence physique	2,1	0,8	1,5	2,9	1,5	2,0

	Écart			Rapport		
	18-44 ans	45-64 ans	18-64 ans	18-44 ans	45-64 ans	18-64 ans
Discrimination	9,4	2,7	4,3	2,6	2,3	2,0
Harcèlement moral	4,9	1,8	2,5	2,0	1,7	1,6
Injure	3,5	0,6	1,0	1,5	1,2	1,2
Violence sexuelle non physique	4,3	0,8	1,1	1,8	1,7	1,3
Menace	1,1	0,7	0,6	1,4	1,4	1,3
Violence physique	0,9	0,7	0,5	1,4	1,9	1,4

Note > Par rapport au graphique 1, les violences sexuelles physiques et les atteintes à la vie privée n'ont pas pu être déclinées par âge, au vu de trop faibles effectifs.

Lecture > En 2022, 6,0 % des 18-44 ans ont été victimes de discrimination, contre 15,4 % des personnes handicapées du même âge.

Champ > Personnes âgées de 18 à 64 ans vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source > SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle) ; traitement DREES.